



AUDIOCONFÉRENCE DU 04 DÉCEMBRE 2020

Le gouvernement a fait le choix de l'étalement des contaminations plutôt que de l'éradication du virus. C'est pourquoi la crise sanitaire n'en finit pas et la crise sociale s'aggrave de jour en jour.

Le rebond de l'épidémie n'a pas été anticipé, par exemple s'agissant des possibilités de télétravail confiné.

La CGT avait alerté pendant des semaines à la rentrée sur la faiblesse du nombre de télétravailleurs au ministère. Et ce n'est pas la modification de la présentation du recensement (intégrant des données cumulées utiles pour un bilan mais pas pour suivre l'évolution de la situation) qui va convaincre, alors que nous savons que les refus de demandes de télétravail et le télétravail forcé sont une réalité encore aujourd'hui.

Intervention de la CGT :

Nous rappelons **la position de la CGT** sur le **télétravail total cinq jours par semaine** :

En temps normal nous sommes contre, car cela isole le travailleur, détruit le collectif de travail, est porteur de risques (psychologiques, troubles musculo-squelettiques...), et de discriminations.

Aujourd'hui nous y sommes favorables à condition que cela soit volontaire. La gestion de l'épidémie par le gouvernement éternise la situation, il n'est pas concevable d'obliger au télétravail total sans limite de temps !

Le ministère poursuit la mise en œuvre des réformes alors que notre énergie devrait être concentrée sur la gestion de la crise sanitaire. De plus, les réorganisations des différents services entraînent des déménagements sans que les consignes sanitaires ne soient toujours respectées.

La CGT demande donc une nouvelle fois :

- >> la suspension des réformes pendant la crise sanitaire ;
 - >> des données genrées par département de la réalité de la mise en œuvre du télétravail, ce qui permettrait >> de détecter là où se trouvent les blocages. La DGFIP fournit une carte où l'on voit les disparités géographiques ;
 - >> des aménagements d'horaires pour éviter les brassages ;
 - >> la prise en charge des frais de repas et de transport y compris quand les possibilités de transport en commun et de restauration collective existent ;
 - >> la fourniture de masques chirurgicaux aux collègues ;
 - >> la suspension du jour de carence qui est un dispositif injuste en temps normal et criminel dans la période ;
 - >> la reconnaissance plus large du COVID 19 en maladie professionnelle ;
 - >> la généralisation des assistants et conseillers de prévention à temps plein, ainsi que des moyens suffisants >> pour les référents COVID qui ne doivent pas être aussi assistants de prévention ;
- le cloisonnement des open spaces, organisation des lieux de travail que l'on combat depuis des années.

Nous avons demandé aussi comment le ministère comptait s'inscrire dans les campagnes de vaccinations prévues, en permettant par exemple aux collègues d'avoir accès au vaccin sur leurs temps et lieu de travail.

Au vu des freins de l'activité syndicale cette année, qui s'apparentent à de l'entrave, nous demandons le report des droits inutilisés. Pour nous il y a bien entrave, puisque nous sommes empêchés de rencontrer physiquement les collègues et que le ministère ne nous donne pas accès aux moyens techniques pour les contacter autrement (mel, visio etc...). Le ministère veut vivre avec le virus mais sans les organisations syndicales !

RÉPONSES DU MINISTÈRE :

Bercy ne sait pas encore comment seront organisées les **campagnes de vaccinations**.

Nous ne sommes de toute façon **pas prioritaires**, le sujet pourra être évoqué au CHS CT du 16 décembre.

Le nombre de personnes ayant **au moins un jour de télétravail** par semaine augmente pour atteindre **42%** pour le ministère (75% en administration centrale).

L'effort se poursuit pour l'équipement des collègues et pour rendre télétravaillables les applications métiers.

La visio est un point de difficulté de tous les ministères. Au-delà de la sécurité ce sont les réseaux qui sont sous-dimensionnés.

S'agissant de la **cellule psychologique** du ministère, elle a été saisie par un peu plus d'une centaine de collègues sur les thèmes d'anxiété, de difficultés professionnelles et privées.

Elle est sans doute peu connue, la CGT demande la diffusion de son numéro vert (un message sera fait en ce sens par le secrétariat général).

Sur **le report des congés**, le secrétariat général travaille avec les directions pour une position commune ministérielle sur le modèle de ce qu'il se fait à DGFiP.

Le **Compte Épargne Temps** a été assoupli avec le plafond passant de 60 à 70 jours. Il y a par contre une difficulté pour les agents qui n'ont pas assez d'ancienneté pour ouvrir un CET.

S'agissant **des droits syndicaux**, le ministère va expertiser les difficultés pour les heures d'information avec les collègues. Vérification sera faite pour savoir si la jauge maximale en réunion présenteielle est absolue ou relative.

Le ministère rappelle qu'il ne **peut pas y avoir de télétravail imposé**, même s'il est demandé de mettre en place une organisation de travail permettant de télétravailler cinq jours par semaine.

Le nombre plus élevé de refus de télétravail vient du fait que nous ne sommes pas en Plan de Continuité de l'Activité, toutes les missions doivent donc être remplies de façon optimum. Le ministère ne souhaite pas revenir sur le protocole sur le télétravail (soumis au prochain CTM du 11/12), mais indique que la possibilité est ouverte d'intégrer plus tard les travaux interministériels.

Les **moyens techniques nouveaux** à destination des organisations syndicales pourront se discuter dans le cadre de l'accompagnement financier de l'impact du numérique sur les métiers.

Malgré l'aveu concédé qu'il aurait fallu organiser des points d'étape plus fréquents depuis début novembre, la secrétaire générale nous indique cependant en fin de réunion que nous n'aurons vraisemblablement plus l'occasion d'échanger sous ce format-là d'ici la fin de l'année !

Montreuil, le 7 décembre 2020